

SÉANCE ORDINAIRE

9 DÉCEMBRE 2013

Cent quatre-vingt-cinquième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 9^e jour de décembre 2013 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Madame la commissaire parent : Josée Hébert.

**Autres
présences :**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines.

Absences : Messieurs les commissaires : Michel Aerts et Pierre Boudreau.

Autre absence : Madame la commissaire parent : Sonia Boulay.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 13.12.09
001

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

09.2 Congédiement (document séance tenante : RH 13.12.09-09.2).

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02- Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Capsule pédagogique.
- 04 - Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 11 novembre 2013 (document SG 13.12.09-05.1).
- 05.2 Correspondance.
- 05.3 Mot de la présidente.
- 05.4 Appréciation du directeur général (document séance tenante).

- 05.5 Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement – Projet de loi no 60 (documents SG 13.12.09-05.5 et SG 13.12.09-05.5a).
- 05.6 Modifications des bassins géographiques des écoles Saint-Eugène et Saint-Lucien (documents DGA 13.12.09-05.6 et documents séance tenante : DGA 13.12.09-05.6a et DGA 13.12.09-05.6b).
- 05.7 Vente de terrain à la ville de Marieville (document SG 13.12.09-05.7).
- 05.8 Représentants au conseil d'administration du Centre de Plein Air l'Estacade (document SG 13.12.09-05.8).
- 05.9 Contrat de service entre le protecteur de l'élève et la Commission scolaire (document SG 13.12.09-05.9).
- 06.1 Calendrier scolaire 2014-2015 en formation générale des jeunes – Adoption (documents SREJ 13.12.09-06.1 et SREJ 13.12.09-06.1a).
- 07.1 Calendrier scolaire 2014-2015 en formation générale des adultes – Adoption (documents SREAFP 13.12.09-07.1 et SREAFP 13.12.09-07.1a).
- 07.2 Calendrier scolaire 2014-2015 en formation professionnelle – Adoption (document SREAFP 13.12.09-07.2 et SREAFP 13.12.09-07.2a).
- 09.1 Engagements (document RH 13.12.09-09.1 et document séance tenante RH 13.12.09-09.1).
- 09.2 Congédiement (document séance tenante RH 13.12.09-09.2).
- 10.1 Liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en novembre 2013 (document RF 2013.12.09 10.1).
- 11.1 Adjudication de contrats
 - 11.1.1 Entretien des systèmes d'alarme intrusion dans tous les établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document RM 13.12.09-11.1.1).
- 12. Commissaires parents.
- 13. Remerciements et félicitations.
- 14. Autres sujets.
- 15. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Madame Katleen Loiselle, directrice, madame Lynda Champagne, directrice adjointe, madame Magali Roulier, coordonnatrice, ainsi que mesdames Katia Julien et Diane Gaboury, conseillères en gestion de personnel, du Service des ressources humaines, présentent brièvement l'ensemble des dossiers traités et des services offerts par les membres du personnel du Service des ressources humaines.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Puisqu'il n'y aura pas d'élections provinciales précipitées, monsieur Michel Bégin demande s'il y aura remboursement d'une partie du compte de taxe scolaire, et ce, tel qu'annoncé par la première ministre du Québec.

Sur ce même sujet, devant la position de madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, à l'effet de défier la décision du gouvernement, comment la Commission scolaire des Hautes-Rivières réagira-t-elle puisqu'elle est membre et solidaire de la Fédération ?

Devant les difficultés énoncées par la Commission scolaire à l'égard d'éventuelles coupures de dépenses pour équilibrer le budget, monsieur Bégin suggère qu'un comité paritaire formé de commissaires et de citoyens soit mis en place pour suggérer des pistes de solution.

Il adresse certaines interrogations à l'égard des revenus autonomes générés par la Commission scolaire, la désaffiliation de certaines commissions scolaires à la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'indemnité de départ octroyée à Bouchard, présidente de ladite Fédération.

En terminant, monsieur Bégin félicite monsieur Blackburn et les membres du Conseil des commissaires pour leur bon travail au sein de la communauté.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 11 NOVEMBRE 2013 (document SG 13.12.09-05.1)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 11 novembre 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 13.12.09
002

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Éric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

05.2 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au Conseil des commissaires.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

05.4 APPRÉCIATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (document séance tenante)

Considération l'appréciation de rendement du directeur général à laquelle les membres du Conseil des commissaires ont procédé en octobre dernier;

Considérant l'accompagnement du Conseil des commissaires, des cadres de services et des directions d'écoles et de centres par le directeur général;

Considérant le suivi et les ajustements du modèle de services de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les chantiers de travail amorcés, notamment en formation professionnelle, dans un plan de relève des directions et dans l'élaboration d'un nouveau plan stratégique;

Considérant le respect de la convention de partenariat et le suivi auprès des écoles et des centres afin que de nouveaux projets éducatifs soient validés;

Et suite à la recommandation unanime du comité d'appréciation du directeur général composé de mesdames Andrée Bouchard, Sonia Boulay, Monique Brière et Annik Tomlinson ainsi que de monsieur Éryck St-Laurent;

**HR 13.12.09
003**

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Qu'une mention de grande satisfaction soit déposée publiquement afin de reconnaître la grande valeur du directeur général de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, monsieur Éric Blackburn qui, par son travail constant et de grande qualité, répond au-delà des attentes du Conseil des commissaires.

Monsieur Blackburn est un communicateur hors pair. Il a un grand souci de transparence et souhaite l'adhésion de tous les membres du personnel aux valeurs d'une organisation continuellement en changement. Il ne lésine pas sur les efforts à fournir et il travaille au développement de partenariats significatifs avec la communauté élargie. Monsieur Blackburn est disponible, authentique, rigoureux, très accessible et expérimenté.

Grâce aussi à ses entrées dans différents comités gouvernementaux et régionaux, Monsieur Blackburn a une lecture politique de l'environnement des commissions scolaires et du monde du travail. D'ailleurs, à cet effet, il jouit d'une belle notoriété au service de notre organisation. Il est très respectueux des rôles de chacun, et demeure résolument très conscient de sa grande responsabilité envers la réussite des jeunes et des adultes qui nous sont confiés, qui passe par des ressources humaines expérimentées, compétentes et ouvertes aux changements.

Adopté à l'unanimité.

05.5 CHARTRE AFFIRMANT LES VALEURS DE LAÏCITÉ ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT AINSI QUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET ENCADRANT LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENT – PROJET DE LOI NO 60 (documents SG 13.12.09-05.5 et SG 13.12.09-05.5a)

Considérant le projet de loi numéro 60 – *Charte affirmant les valeurs de la laïcité et de neutralité de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodements*;

Considérant les commentaires déjà émis par la Fédération des commissions scolaires du Québec, lesquels apparaissent au document déposé, portant le numéro SG 13.12.09-05.5a;

Considérant plus particulièrement que ce projet de loi ne touche notamment que le réseau public d'éducation;

Considérant certaines ambiguïtés contenues dans le projet de loi, notamment les notions de dialogue, signes ostentatoires, échéancier d'application, et même les frais encourus pour l'application de ladite loi, lesquelles sont plus amplement décrites au document ci-haut mentionné;

Considérant les nouvelles obligations imposées aux commissions scolaires et notamment en ce qui a trait à l'obligation d'adopter une politique de mise en œuvre des prescriptions de ladite Charte, s'harmonisant avec sa mission et ses caractéristiques propres, ainsi que l'obligation de rendre compte annuellement dans le rapport annuel des moyens pris pour en assurer sa mise en œuvre;

**HR 13.12.09
004**

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières entérine les commentaires émis par la Fédération des commissions scolaires du Québec, lesquels apparaissent au document déposé, portant le numéro SG 13.12.09-05.5a;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières manifeste son désaccord à l'égard du fait que le réseau privé d'éducation ne soit pas soumis à ladite Charte;

Qu'en cohérence avec le souhait émis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à l'effet de diminuer la bureaucratie du réseau public d'éducation, et en raison des restrictions budgétaires imposées au réseau public d'éducation et des conséquences qui en découlent, manifester notre désaccord à l'égard des nouvelles obligations imposées aux commissions scolaires, notamment en ce qui a trait à l'adoption d'une politique de mise en œuvre des prescriptions de ladite Charte, s'harmonisant avec sa mission et ses caractéristiques propres, ainsi que l'obligation de rendre compte dans le rapport annuel des moyens pris pour en assurer sa mise en œuvre;

De transmettre une copie de la présente résolution à la première ministre du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux députés provinciaux du territoire, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

05.6 MODIFICATIONS DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES SAINT-EUGÈNE ET SAINT-LUCIEN (documents DGA 13.12.09-05.6 et documents séance tenante : DGA 13.12.09-05.6a et DGA 13.12.09-05.6b)

Considérant la décision prise par le Conseil des commissaires le 21 juin 2010 (résolution HR 10.06.21-012) à l'égard du bassin géographique de l'école Saint-Eugène, soit qu'au moment où le nombre d'élèves inscrits dépassera de façon significative la capacité d'accueil de l'école, circonscrire le bassin de l'école Saint-Eugène afin d'en faire un secteur piétonnier et que les élèves résidant à l'extérieur de ce bassin modifié fassent partie du bassin de l'école Saint-Lucien;

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les prochaines années et les transferts que devraient vivre un nombre important d'élèves;

Considérant les capacités d'accueil des écoles Saint-Eugène et Saint-Lucien;

Considérant que la Commission scolaire souhaite maximiser la stabilité de fréquentation des élèves dans ses différents secteurs;

Considérant le plan des priorités de développement domiciliaire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**HR 13.12.09
005**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que conformément à la décision prise le 21 juin 2010 (résolution HR 10.06.21-012), le bassin géographique de l'école Saint-Eugène soit celui décrit au document déposé et portant le numéro DGA 13.12.09-05.6a, faisant en sorte que cette école devienne une école piétonnière, et ce, à compter de l'année scolaire 2014-2015;

Et

Que le bassin géographique de l'école Saint-Lucien soit celui décrit au document déposé et portant le numéro DGA 13.12.09-05.6b, et ce, à compter de l'année scolaire 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

05.7 VENTE DE TERRAIN À LA VILLE DE MARIEVILLE (document SG 13.12.09-05.7)

Considérant la résolution HR 12.10.09-018 adoptée par le Conseil des commissaires le 9 octobre 2012, à l'effet de donner suite à l'offre d'achat de la Ville de Marieville quant à une partie des lots contigus au terrain de l'école Crevier, à la condition que la Ville de Marieville consente à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, une servitude réelle d'usage sur lesdits terrains et ainsi faire en sorte qu'ils conservent leur vocation de parcs et terrains de jeux;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*;

HR 13.12.09
006

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que, conformément à l'article 7 alinéa 8^o du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*, demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation à ce que la Commission scolaire des Hautes-Rivières aliène de gré à gré en faveur de la Ville de Marieville le terrain ci-après désigné, en contrepartie d'une somme de deux cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-seize dollars et quarante cents (258 576,40 \$).

DÉSIGNATION

Un terrain situé en la Ville de Marieville, connu et désigné comme étant formé des lots numéros CINQ MILLION DEUX CENT UN MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF (5 201 729); UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-TROIS (1 654 553); UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX (1 654 442) et UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SIX (1 654 456) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Rouville. Contenant une superficie totale de treize mille neuf cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et trois dixièmes (13 989,3 m.car).

Conformément à l'article 7 dudit *Règlement*, devra être contenu au contrat de vente, une clause de premier refus en faveur de la Commission scolaire, en vertu de laquelle la Ville de Marieville devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord à la commission scolaire au prix auquel elle l'a initialement acquis de celle-ci.

D'autoriser la présidente du Conseil des commissaires et le directeur général à signer l'acte de vente et tous autres documents utiles et nécessaires pour donner plein effet au présent mandat.

Adopté à l'unanimité.

05.8 REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE (document SG 13.12.09-05.8)

Considérant que le Centre de Pein Air l'Estacade sollicite la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin d'y déléguer deux représentants pour siéger à leur conseil d'administration;

HR 13.12.09
007

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que madame Monique Brière et monsieur Yvon Pineault soient désignés représentants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour siéger au conseil d'administration du Centre de Plein Air l'Estacade.

Adopté à l'unanimité.

05.9 CONTRAT DE SERVICE ENTRE LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET LA COMMISSION SCOLAIRE (document SG 13.12.09-05.9)

Considérant la nomination récente de Me Christian Beaudry à titre de protecteur de l'élève (résolution HR 13.11.11-008);

Considérant la nomination de Me Johanne Fournier à titre de substitut au protecteur de l'élève (résolution HR 13.08.26-014);

Considérant leurs nominations respectives pour les commissions scolaires du Val-des-Cerfs, de Saint-Hyacinthe, de Sorel-Tracy et des Hautes-Rivières;

Considérant l'importance et les avantages d'harmoniser la durée et la période de leur mandat;

HR 13.12.09
008

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que les mandats confiés à Me Christian Beaudry à titre de protecteur de l'élève et à Me Johanne Fournier à titre de substitut, viennent à échéance le 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

06.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015 EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION (documents SREJ 13.12.09-06.1 et SREJ 13.12.09-06.1a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2014-2015 en formation générale des jeunes, adopté aux fins de consultation (HR 13.10.15-007);

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 13.12.09
009

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter le calendrier scolaire 2014-2015 en formation générale des jeunes, tel que déposé et identifié sous la cote SREJ 13.12.09-06.1a.

Adopté à l'unanimité.

07.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015 EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ADOPTION (documents SREAFP 13.12.09-07.1 et SREAFP 13.12.09-07.1a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2014-2015 en formation générale des adultes, adopté aux fins de consultation (HR 13.10.15-008);

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du Comité consultatif de gestion;

HR 13.12.09
010

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;
Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'adopter le calendrier scolaire 2014-2015 – Formation générale des adultes, tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 13.12.09-07.1a.

Adopté à l'unanimité.

07.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015 EN FORMATION PROFESSIONNELLE – ADOPTION (document SREAFP 13.12.09-07.2 et SREAFP 13.12.09-07.2a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2014-2015 en formation professionnelle, adopté aux fins de consultation (HR 13.10.15-009);

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 13.12.09
011

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'adopter le calendrier scolaire 2014-2015 en formation professionnelle, tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 13.12.09-07.2a.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (documents RH 13.12.09-09.1 et document séance tenante RH 13.12.09.09.1)

HR 13.12.09
012

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Marie-Claude Blain soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicienne en transport scolaire au Service des ressources matérielles et du transport scolaire, et ce, à compter du 11 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.12.09
013

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Julie Fournier soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'agente de développement au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, et ce, à compter du 10 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.12.09
014

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Martine Roy soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'agente de bureau, classe I au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, et ce, à compter du 9 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.12.09
015

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Ève Lemaire soit engagée pour un poste régulier d'enseignante spécialité : administration, commerce et informatique, et soit affectée au Centre d'éducation des adultes « A », Édifice Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot, et ce, à compter du 22 août 2013.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.12.09
016

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur André Dupuis soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'ingénieur au Service des ressources matérielles et du transport scolaire, et ce, à compter du 6 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

09.2 CONGÉDIEMENT (document séance tenante : RH 13.12.09-09.2).

Considérant les motifs invoqués dans notre lettre du 3 décembre 2013 avisant madame X017 de notre intention;

Considérant que le lien de confiance est rompu;

Après mûre délibération,

HR 13.12.09
017

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De congédier, madame X017, à compter du 10 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT REMBOURSÉS EN NOVEMBRE 2013 (document RF 2013-12-09 10.1)

Dépôt de la liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en novembre 2013 (document RF 2013-12-09 10.1).

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document RM 13.12.09-11.1.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.12.09
018**

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Sécurité Luc Lévesque Inc., le contrat, d'une durée de trois (3) ans, pour l'entretien des systèmes d'alarme intrusion dans tous les établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au montant de 34 163,79 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

12 - COMMISSAIRES PARENTS

Madame Josée Hébert remercie monsieur François Lafortune, directeur général adjoint, qui lors de la dernière rencontre du Comité de parents, tenue le 3 décembre dernier, a présenté la démarche et l'échéancier qui mèneront au renouvellement du plan stratégique de la Commission scolaire. De plus, elle mentionne que le plan d'action 2013-2014 du comité de parents a été adopté lors de cette même rencontre.

13- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

**HR 13.12.09
019**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que des félicitations soient adressées aux membres du comité organisateur de l'école Saint-Michel, qui ont contribué à l'organisation et au succès du Marché de Noël, tenu le 5 décembre dernier et où nous pouvions nous procurer des cadeaux réalisés par les élèves de l'école. Un beau projet inspiré de la pédagogie entrepreneuriale !

Qu'un remerciement particulier soit adressé à Thierry Buissières, qui a confectionné le joli carton d'invitation transmis à monsieur Surprenant.

Adopté à l'unanimité.

14- AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

**HR 13.12.09
020**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL